



CHARTE DE LA BATAILLE DE CASTILLON

"Mode d'emploi du spectacle"

version 2019_05_19

TABLE DES MATIERES

CHARTE DE LA BATAILLE DE CASTILLON	page 3
CODE DE BONNE CONDUITE	page 4
EXIGENCE DE QUALITÉ	page 6
EXIGENCE DE SÉCURITÉ	page 7
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	
Adhésion	page 9
Photo	page 9
Cotisation	page 10
Badge	page 10
ENGAGEMENTS DE PARTICIPATION	
Spectacle	page 11
Coulisses	page 12
ACCES	
Hors saison	page 12
Saison	page 12
PRÊT COSTUMES & ACCESSOIRES	
Distribution & restitution	page 13
Formalités d'emprunt	page 14
Formalités de restitution	page 15
Costumes personnels	page 15
RESTAURATION BATAILLEUX	
Tarifs	page 16
Horaires	page 16
Réservations	page 16
Boisson & couverts	page 18
Nettoyage	page 17
VIP / Médias	page 17
SITUATIONS ANORMALES	
Enfants perdus	page 18
Objets perdus	page 18
Plaintes	page 18
DIVERS	
Actualités et information	page 18
Contacts et annuaires	page 18
Billets de courtoisie	page 19

LA CHARTE DE LA BATAILLE DE CASTILLON

Qu'est-ce qu'un bénévole ?

Le bénévolat n'est régi par aucun statut officiel mais peut se définir ainsi : est bénévole toute personne s'engageant librement à mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil Economique et Social du 24/02/1993).

A Castillon 1453, c'est donner de son temps, de son talent et de son énergie pour la réalisation d'un grand projet d'intérêt général dans un but autre que de partager des bénéfices.

Nous sommes au service du public

Nous sommes bénévoles... Certes, mais le spectacle étant payant, une famille doit souvent débourser plus de 100 € pour y assister : nous avons donc un contrat avec le public ! De plus, un spectateur ravi revient et décide quelques proches à l'accompagner mais un mécontent propage sa déception partout autour de lui.

La réussite d'un tel événement nécessite l'engagement et le « professionnalisme » de tous.

Nous avons besoin de soutiens extérieurs

Le spectacle est réalisé avec l'appui significatif de plusieurs partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental, communautés de communes, communes, mécènes et sponsors, etc. Nous leur sommes donc redevables.

Le représentant d'un partenaire, emporté par la qualité du spectacle et rassuré par l'organisation, soutiendra notre projet. Mais en cas de désordre ou de manque de sérieux, il hésitera.

Nous sommes responsables de la qualité du spectacle

L'exigence de chacun fait la qualité de l'ensemble : de l'accueil au parking à la fluidité du service à l'Auberge, du placement dans les tribunes à la « prestance sur scène », du respect d'autrui à celui des règles, l'attitude de chaque bénévole contribue à la qualité du spectacle et à sa pérennité.

Nous sommes également responsables de la sécurité

L'ampleur du spectacle et ses grands mouvements sont des facteurs de risque. Si nos goûts ou nos passions nous poussent à nous impliquer, c'est pour le plaisir, pas pour l'accident !

CODE DE BONNE CONDUITE

Pourtant association « loi de 1901 », Castillon 1453 n'est pas une association ordinaire ! Par sa communication commerciale officielle, elle a une obligation de résultat vis-à-vis du public et elle est considérée par l'Administration comme un « entrepreneur de spectacle » (n° licences DRAC : 1-1112147, 2-1109960 et 3-1109961).

Participer au spectacle de la Bataille de Castillon implique donc l'adhésion pleine et entière à l'ensemble des règles et usages regroupés dans cette charte ainsi que le respect du règlement annexé aux statuts en vigueur (accessible / internet).

Du président au soliste, du placeur à l'aubergiste, tous les bénévoles sont égaux face aux règles de fonctionnement et de sécurité. Le fait de participer à telle ou telle activité ou d'appartenir à tel ou tel groupe n'autorise pas à se déclarer plus utile ou à se considérer prioritaire par rapport à tel ou tel autre. Il ne peut y avoir de « dû » ou de passe-droit : en coulisses ou sur scène, le bénévolat n'a de sens que dans le respect d'autrui !

Pour que ce grand projet d'intérêt général réussisse et prospère, l'attitude de chacun doit être exemplaire, tant envers le public et les invités qu'envers les membres de l'association.

Envers le public, il faut :

- Assister tout spectateur, en quête de question ou apparemment perdu, selon son problème, en étant prêt à renseigner, orienter ou accompagner si besoin (un sourire et une formule de politesse sont de mise), en ayant identifié l'emplacement des différents services sur le site :
 - point accueil / information
 - billetterie
 - infirmerie (poste Croix Rouge)
 - sanitaires
 - accueil auberge
 - boutique
 - conférences
 - entrées des tribunes
- Maintenir tout panneau d'information utile aux visiteurs en bon état de lisibilité
- Signaler aux responsables tout risque potentiel ou problème gênant pour le spectateur
- Maintenir le site propre en déposant les déchets dans les conteneurs en y respectant le tri sélectif y compris, puisqu'il y a de nombreux visiteurs (presse, VIP, etc.), dans les zones à l'écart du public : village des Batailleux, camp français, prieuré, etc.
- Participer le plus souvent possible à la « Haie d'honneur » de fin de spectacle

Envers les V.I.P (mécènes, sponsors, élus, journalistes, etc.), il faut :

- Veiller à ne pas occuper les espaces « presse » ou « invités » sans invitation ou autorisation
- Accompagner tout visiteur dont on a la charge, depuis le contrôle d'accès jusqu'au village des Batailleux et au spectacle, avec un pass « Invité »
N.B. : cf. page 13 pour connaître la marche à suivre pour en obtenir
- Apporter les informations nécessaires sur les installations et le fonctionnement du village pour que l'invité puisse passer la meilleure soirée possible : précautions à prendre (animaux), horaires à respecter (service auberge, briefing, retour aux tribunes), etc.

Envers l'association, il faut :

- Manier, entretenir et ranger avec soin les costumes, accessoires, outils et autres matériels empruntés, utiles à la production du spectacle et dont on a l'usage, selon les règles énoncées dans cette charte et les directives des responsables désignés
- Déposer une caution lors du retrait de tout costume, accessoire ou autre équipement
N.B. : cf. page 15 pour connaître les règles concernant le prêt et l'utilisation des costumes ou de certains accessoires de l'association
- Rapporter au responsable désigné tout matériel de communication utilisé pour le spectacle
- Distribuer tout autour de soi (proches, commerces, lieu de travail, etc.) tous dépliants et affichettes que l'on aura demandés au bureau de la Bataille.

Entre membres de l'Association (ou associations parentes), il faut :

- Être ponctuel (réunions, assemblées, répétitions, briefings, etc.)
N.B. : arriver 20 à 30 mn avant l'heure du début effectif de la réunion pour le contrôle de présence (badge), les salutations, embrassades et préparation est une sage précaution
- Assister et accompagner les nouveaux venus dans la découverte de l'association et du spectacle chaque fois que de besoin
- Se soumettre aux contrôles d'accès (sécurité, responsabilité civile, justification déductions fiscales auprès de l'Administration, information de présence pour la mise en scène, etc.)
- Ne formuler d'éventuelles critiques aux intéressés qu'en privé et, en tout cas, loin de tout spectateur, invité, V.I.P. ou prestataire...
- S'interdire, d'une manière générale, les ragots et les rumeurs
- S'adresser à un membre du Bureau ou, à défaut, du Conseil d'Administration en cas de litige

EXIGENCE DE QUALITÉ

Le spectacle est payant, la concurrence est redoutable et l'exigence du public va croissant...

La pérennité de cette aventure rare tient autant à sa notoriété dans les médias et à la publicité qu'au bouche à oreille. Plus que jamais, l'exigence de qualité est réelle !

Toute initiative étrangère au scénario, toute action s'écartant du jeu prévu et souvent répété, tout comportement non conforme à la scène en cours sont à proscrire. Il faut donc connaître parfaitement le spectacle.

Pour bien préparer le spectacle, il faut :

- Assister à la réunion artistique de début de saison (projection du film de la saison passée)
- Enregistrer les choix de groupes dans lesquels on souhaite participer, les dates de répétitions (6 + la Générale au minimum) et celles des séances auxquelles on jouera (7 au minimum)
- Mettre à jour ses engagements de tout imprévu (absence ou participation supplémentaire)
N.B. : cf. page 11 pour voir la procédure de mise à jour
- Participer aux répétitions spécifiques des groupes auxquels on appartient
- Identifier le responsable de groupe désigné par le metteur en scène ou son assistant
- Se présenter aux briefings à l'heure (21 h 45) et les suivre attentivement sans bavardage ni chahut ou, en cas d'empêchement, s'en remettre à son responsable de groupe

Pour réaliser une bonne prestation lors d'une séance, il faut :

- Respecter les indications ou directives du metteur en scène et de son assistant (briefing)
- Avant de monter sur scène, toujours penser « médiéval » et « plausible » :
 - ôter les lunettes, la montre, les bijoux ou autre accessoire
 - ne porter que des vêtements, en particulier les costumes personnels, validés par la mise en scène et ne jamais jouer en nu-pieds ou en chaussures de sport
 - ne pas arborer de vernis à ongle ni laisser flotter de cheveux longs quand on est soldat (à part Jeanne d'Arc et sa coupe au bol, peu de femmes combattaient au Moyen-Âge !)
N.B. : l'entrée sur scène pourra être refusée en cas de non-conformité de costume, d'accessoires ou d'apparence (cf. chapitre costumes)
 - les téléphones et les tablettes sont strictement interdits durant le spectacle
 - ne jamais mâcher de chewing-gum ou autres friandises
- Effectuer les attentes, les mises en place et les évacuations dans un total mutisme
- Pour toute action sur scène, suivre les consignes du ou des responsables du groupe
N.B. : le spectacle évoluant sans cesse, les responsables de groupe sont nommément désignés chaque nouvelle saison en fonction de leur participation aux répétitions. Leur nom est indiqué par la mise en scène sur les tableaux des groupes et solistes consultables depuis son compte d'adhérent (Espace associatif)

- Alterner ses participations avec les « doublures » afin que chacun puisse être remplacé sans problème en cas d'empêchement

EXIGENCE DE SÉCURITÉ

En un temps où la sécurité est une préoccupation prioritaire avec la prédominance de la « tolérance zéro » et du « principe de précaution », l'Association et ses membres doivent prendre toutes mesures pour garantir la sécurité.

Pour que chacun participe au spectacle en toute sécurité, il faut :

- Éviter la zone réservée aux chevaux sans y être autorisé et accompagné d'un cavalier
- Respecter précisément les emplacements et mouvements prévus lors du déroulement de chaque scène
- Respecter les distances minima par rapport aux :
 - cavaliers, attelages et autres animaux ; rester très attentif à leurs déplacements
 - zones des effets pyrotechniques et, d'une manière générale, aux chevaux et attelages
 - armoires et coffrets de distribution électrique (installation générale, éclairages, etc.)

Pour assurer la sécurité de tous, il faut :

- Que tout détenteur d'un diplôme de secourisme valide (ou médecin en activité) se fasse connaître dès son adhésion ou en mettant ses renseignements personnels à jour
- S'abstenir de toute consommation excessive d'alcool avant d'entrer en scène
- Prendre garde aux jeunes enfants et ne jamais les laisser jouer seuls sur le site
- Ne pas fumer dans les zones de pyrotechnie ou abritant des matières inflammables
- Ne jamais pénétrer et encore moins monter dans les tours d'éclairage
- Ne jamais pénétrer dans la tour « régie »
- Respecter toute consigne donnée par un membre de l'équipe « Sécurité »
- Signaler sans délai, au Président, à un administrateur ou à un responsable en charge de la sécurité, tout défaut relatif aux matériels roulants, aux tribunes, aux tours d'éclairage, à l'installation électrique ou aux décors et toute anomalie porteuse d'accident
- Intervenir à la moindre incursion en zone non autorisée de spectateur non accompagné d'un membre de l'Association et le raccompagner avec courtoisie vers la zone d'accueil
- Prendre connaissance chaque soir (tableau d'affichage du village acteur + briefing) des noms des responsables de l'Association en charge de la sécurité

En cas d'accident, de malaise ou d'indisposition sur le site, il faut :

- Prévenir sans attendre le poste de secours (Croix Rouge) puis les responsables de la sécurité
- Agir avec rapidité et discrétion en conservant son sang froid
- Ne pas manipuler ou déplacer la victime en cas de perte de connaissance
- Ne jamais la laisser seule
- Tenter de la réconforter en attendant l'arrivée des secours

Il n'y a jamais eu d'accident grave à la Bataille... Mais cela ne signifie pas que des mesures d'urgence - mesures pouvant aller jusqu'à l'évacuation du site - ne soient pas nécessaires un jour. En cas de besoin, chacun doit se tenir informé des dispositions à prendre afin de pouvoir montrer l'exemple pour éviter que le public ne s'affole et ne cause des accidents.

En cas d'évacuation, il faut :

- Rester calme ; ne jamais courir ni crier.
- Signaler toute anomalie à un responsable ou à tout agent de la sécurité présent
- Toujours suivre les consignes des responsables ou les directives de toute équipe d'intervention spécialisée

IMPORTANT : Toute violence verbale ou physique ou autre attitude contraire à cette charte, l'état d'ébriété ou la cigarette dans les zones interdites se traduiront par une exclusion immédiate de l'Association.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

ADHÉSION

L'enregistrement de la demande d'adhésion n'étant possible qu'en reconnaissant avoir pris connaissance de la Charte ; cette même Charte, les statuts de l'Association et son règlement étant disponibles et imprimables depuis le compte d'adhérent (Espace associatif / Internet) ; leur acceptation de principe et celle de chacune des règles ou consignes qui s'y trouvent édictées sont considérées comme acquises dès la première activité liée au spectacle.

La demande d'adhésion doit être remplie avec exactitude pour chacun des renseignements demandés et, tout particulièrement, en ce qui concerne la date de naissance, les numéros de téléphone, l'adresse de messagerie, la personne à contacter, le diplôme de secouriste, etc.

N.B. : chacun a la possibilité de refuser l'affichage de son n° de téléphone sur l'annuaire des bénévoles mais, pour les besoins de la mise en scène, il est obligatoire de le renseigner.

N.B. : de par les statuts de l'Association (art. 9.1), toute nouvelle adhésion doit être agréée par le Conseil d'Administration. A défaut de décision de refus d'agrément intervenue dans les 2 mois suivant la demande, l'agrément est réputé acquis.

AUTORISATION PARENTALE

Pour des motifs évidents de responsabilité, les mineurs de moins de 18 ans doivent fournir une autorisation signée d'au moins d'un des parents pour participer aux répétitions et au spectacle. Elle doit être téléchargée et imprimée depuis le compte d'adhérent :



https://www.batailledecastillon.com/_assoc/connexion + identifiants -> Onglet « Documents officiels » -> « Autorisation parentale », remplie, signée puis remise au secrétariat.



Date limite : avant la première répétition

PHOTO

Pour des raisons de sécurité et pour les besoins de la mise en scène (qui joue quoi ?), une photo d'identité doit être fournie avec la demande d'adhésion. Cela se fait très simplement, comme on place la photo d'une voiture ou d'une maison sur les sites d'annonce les plus connus :

1°. à partir d'une simple photo prise depuis un téléphone (format jpg, png, gif)

2°. à travers la page d'accueil du compte d'adhérent sur le site internet du spectacle :



https://www.batailledecastillon.com/_assoc/connexion + identifiants
-> Onglet « Compte d'adhérent » -> « placement Photo d'identité »

N.B. : le contrôle du badge effectué lors de l'accès au site les soirs de spectacle est « physique ». La photo d'identité placée sur le compte d'adhérent doit être un portrait récent bien cadre. Les photos en pied, trop artistiques ou humoristiques (masques, animaux, etc.) seront refusées !

COTISATION

Le versement de la cotisation et le récépissé établi en retour par le secrétariat constituent les traces officielles de l'adhésion. Pour des raisons de responsabilité civile et d'assurance, toute personne participant au spectacle doit être à jour de sa cotisation.

Le montant minimum en est de :

- 5 € pour les mineurs de moins de 16 ans
- 10 € pour les adultes

N.B. : Chaque adhérent est libre de cotiser au-delà, suivant ses moyens. La cotisation étant considérée comme un don, elle est déductible des impôts à condition de faire établir un imprimé Cerfa n° 11580*03 par le secrétariat.

Exemple : une cotisation de 100 € permet une économie d'impôt de 66 € !

De la même manière, les frais de déplacements (trajets A/R) engagés pour participer au spectacle sont considérés comme des dons : ils sont déductibles des impôts à hauteur de 0.311 € par kilomètre effectué pour l'association (ex. : réunions, répétitions, séances). Ils doivent être justifiés par un imprimé Cerfa n° 11580*03 établi sur la base des contrôles de présence (scan badges)



Date de versement : avant 1ère participation (repas, répétition, etc.) ou 31 mai au plus tard

BADGE

Ne doivent être présentes sur le site, les soirs de spectacle, que des personnes titulaires d'un billet valide, d'un pass « Invité », d'une carte de membre à jour ou faisant partie d'organismes de sécurité et de prestataires de services sous contrat.

Par nécessité – sécurité, responsabilité civile, gestion spectacle – chacun doit donc avoir été et pouvoir être identifié.

Porter son badge en permanence sur le site (y compris sous son costume) les soirs de spectacle est donc une obligation. De plus, l'avoir avec soi et le faire scanner lors des réunions (fêtes, artistiques, répétitions) permet de justifier de la déduction fiscale.

Techniquement, le badge ne peut être fabriqué par le secrétariat que si :

- le paiement de la cotisation a été enregistré dans la base de données
- une photo d'identité correcte a été placée par l'adhérent sur son compte (voir page 9)



Date limite pour en être muni : première répétition

ENGAGEMENTS DE PARTICIPATION

On ne le rappellera jamais assez, l'objet de Castillon 1453 est de produire un spectacle pour lequel il y a une obligation de résultat vis-à-vis d'un public nombreux...

L'effectif dépasse souvent 260 acteurs et cavaliers cheminant depuis des lieux éparpillés jusqu'à 100 kilomètres à la ronde et arrivant sur site à des moments différents de la soirée. Avec une aire scénique de 7 Ha, sans engagement fiable ni tableaux d'effectifs en temps réel, le spectacle serait lancé en aveugle et l'on déplorerait les « vides » avec le public...

Seul le système des engagements et le scan systématique du badge d'adhérent dès l'arrivée sur site permettent à la mise en scène de pouvoir préparer sérieusement une séance et de s'adapter avant qu'il ne soit trop tard. Cette procédure, rendue simple grâce à internet, n'est donc ni un gadget ni une option : elle est obligatoire !

SPECTACLE : Groupes et dates de spectacle

Dès que la liste des groupes est connue – le soir même de la réunion artistique d'hiver ou à peine quelques jours après – chacun doit choisir ceux auxquels il souhaite participer, les cocher puis les enregistrer via le bouton vert « Groupes » de la page d'accueil de son compte d'adhérent :



https://www.batailledecastillon.com/_assoc/connexion + identifiants

Idem pour les dates de spectacle via le bouton rouge « Spectacles ».

La même procédure est à répéter pour les dates de répétitions (bouton orange « Répétitions ») mais le calendrier des dates et de leur contenu n'est souvent connu que plus tard (début mai)

IMPORTANT : La mise à jour de ces engagements de groupes ou de dates étant aisée - une case à cocher ou à décocher et l'on enregistre de nouveau – il faut prendre soin de signaler les changements qui pourraient intervenir d'ici le spectacle.

N.B. : les bénévoles dépourvus de connexion internet pourront procéder par écrit sur des fiches fournies par l'assistant de mise en scène, à lui remettre dès la première répétition

COULISSES : Tâches et services

De la même manière, il est recommandé d'enregistrer les tâches ou services que l'on a l'intention d'assumer les soirs de spectacle. Cela est très utile pour les responsables qui en ont la charge. Il suffit d'utiliser le bouton gris clair « Coulisses » depuis la page d'accueil du compte d'adhérent :



https://www.batailledecastillon.com/_assoc/connexion + identifiants

ACCÈS

HORS SPECTACLE (arrière-saison)

Si l'accès aux réunions organisées hors saison est libre (A.G. fêtes, repas, réunions artistiques et répétitions), le contrôle des badges d'adhérents y est effectué pour la tenue informatique du tableau des déplacements effectués pour l'association (justificatif CERFA / administration fiscale).

SPECTACLE (de la Générale à la dernière)

Contrôles & Parking

1. Membre association

- Tant que la plan Vigipirate sera activé, l'accès au site ne sera autorisé les soirs de spectacle que sur présentation du badge d'adhérent de la saison au contrôle de sécurité à l'entrée du site (prestataire professionnel agréé)
N.B. : principe habituel sécurité -> pas de badge = pas d'accès au site !
- Dans tous les cas, même si le contrôle « Vigipirate » a été effectué, vous devrez faire scanner votre badge dès votre arrivée à l'Auberge ou au village des Batailleux :
 - pour les vérifications de présence et d'effectifs nécessaires à la mise en scène (préparation spectacle) ;
 - pour l'établissement automatique du relevé des déplacements effectués pour le compte de l'association (justification CERFA / administration fiscale)
- Un bénévole ne peut faire contrôler que son propre badge : toute présentation de badges par « lot » (une seule personne avec plusieurs badges) sera refusée
- Ne stationner son véhicule qu'au parking réservé aux Batailleux
- Ne jamais se garer au village des Batailleux, sauf cas exceptionnel (mobilité réduite signalée à l'avance à la sécurité) ou de manière temporaire (livraison)
N.B. : dans ce cas, le véhicule doit impérativement être évacué avant 18 h 30
- Ne pas présenter au contrôle de personne étrangère à l'Association qui ne serait pas munie d'un badge de « visiteur » ou d'un « pass » invité

2. Invité / Visiteur

Tout membre de l'Association peut inviter les personnes de son choix à partager sa soirée au village des « Batailleux », sous réserve qu'elles soient munies à la fois :

- d'un billet de spectacle valable pour la séance du soir ou d'une carte de presse
- d'un pass « Invité »

L'accès au village des Batailleux ne pourra se faire qu'au point de contrôle situé derrière les tribunes (chemin accès des tribunes ABCD/ camion pompier) et sur présentation :

- du badge d'adhérent pour l'invitant qui est responsable de ses invités pour la soirée
- des billets de spectacle de chacun des invités

Un pass « Invité » leur sera alors délivré par l'un des agents de sécurité.

Pour des raisons de sécurité, les invités devront garer leur véhicule au parking spectateurs... Il faut donc prévoir d'aller récupérer ses invités après qu'ils aient été contrôlés et, le cas échéant, qu'ils aient retiré leurs billets à la billetterie.

Repas

Pour éviter tout problème d'approvisionnement (« ni trop, ni pas assez ! »), les réservations de dîners des invités doivent être enregistrées sur le compte d'adhérent suffisamment à l'avance (voir page 16).

Tarif : 10 €

N.B. : penser à accompagner les invités au plaçage jusqu'en bas des tribunes avant le briefing.

PRÊTS COSTUMES & ACCESSOIRES

La Bataille de Castillon retrace la vie dans l'Aquitaine médiévale et évoque la bataille qui mit fin à la Guerre de Cent ans... Dans la mesure des moyens disponibles, l'association et la mise en scène s'attachent à respecter la vérité historique au plus près, en particulier, dans le domaine des vêtements et de l'apparence physique...

Sous la direction d'un professionnel du spectacle, une équipe de couturières confectionne, répare et entretient tout au long de l'année le stock des costumes nécessaires au spectacle. Ceux-ci sont prêtés aux bénévoles qui jouent sur scène, en fonction de leurs rôles.

Si des journées de distribution ou de restitution générales sont fixées peu avant et peu après la saison, il est possible d'emprunter et de restituer les costumes les soirs de spectacle mais, dans tous les cas, il est impératif de connaître les règles et de les respecter !

DISTRIBUTION GÉNÉRALE :

Tout est rappelé suffisamment à l'avance par des messages adressés à chacun des bénévoles mais, d'une manière générale, la distribution générale a lieu :

- Dates : durant 2 jours en juillet dont tous les bénévoles sont informés par mail ou par courrier suffisamment à l'avance
- Lieux : à l'atelier Costumes au C.F.A. de Castillon (au fond de la rue Jules Verne)

RESTITUTION GÉNÉRALE :

- Dates : 2 jours en septembre et 2 autres jours en octobre dont chaque bénévole est informé par mail ou par courrier suffisamment à l'avance
- Lieux : l'atelier Costumes au C.F.A. de Castillon (au fond de la rue Jules Verne)

CAS PAR CAS

- Horaires : chaque soir de spectacle de 18h30 à 19h30 et de
N.B. : respecter les jours et les horaires indiqués, en particulier les soirs de spectacle.
- Lieu : le bungalow « Costumes » au village des Batailleux

FORMALITÉS D'EMPRUNT

Les costumes et certains accessoires constituent l'une des richesses de l'association (estimation du stock : 60 000 € env.) dont le fonctionnement n'est possible qu'avec de l'argent public. Certains d'entre eux sont indispensables sur scène (solistes). S'agissant d'un prêt, il y a inévitablement enregistrement informatique et caution !

Alors, avant de venir emprunter un costume, il faut impérativement :

- Être muni de son badge (enregistrement emprunt par scan)
- Avoir remis son autorisation parentale au secrétariat si l'on est mineur
- Se munir d'un chéquier (dépôt de la caution), même pour un costume d'un soir
N.B. : par définition, le chèque de caution n'est présenté à la banque et donc débité que si, après la fin de la saison, les dates de restitution étant passées, le ou les costumes correspondants n'ont pas été rendus en état à l'Association
- Avoir enregistré les groupes auxquels on participe (vérification de la conformité des costumes empruntés avec les rôles tenus)
N.B. : il n'y a, en effet, aucune raison d'immobiliser un costume si l'on a pas prévu de jouer dans un groupe

FORMALITÉS DE RESTITUTION

Indépendamment de la fin du spectacle et des dates officielles de restitution, en cas d'absence temporaire, à partir de 2 weekends consécutifs (vacances ou autres), il est impératif de restituer les costumes (il faudra bien habiller les remplaçants !)

Pour rendre les costumes, il faut :

- Être muni de son badge (enregistrement restitution par scan)
- Les avoir lavés et repassés

N.B. : les conditions de lavage adaptées à chaque type de costume sont rappelées par mail à tous les bénévoles durant le spectacle et avant restitution finale

Les emprunts de costumes étant enregistrés dans la base de données de l'association, chacun a la possibilité de suivre l'état de ses emprunts grâce au bouton bleu « Costumes » sur la page d'accueil du compte d'adhérent :



https://www.batailledecastillon.com/_assoc/connexion + identifiants

COSTUMES PERSONNELS

Les bénévoles qui le souhaitent peuvent :

- soit acquérir leurs costumes dans des magasins spécialisés ou sur internet
- soit le confectionner eux-mêmes

mais, dans ce cas, le respect scrupuleux de l'Histoire et de la charte vestimentaire étant une condition sine qua non de participation au spectacle, il est impératif de le faire valider par le costumier de l'Association

RESPECT DE L'ÉQUIPE « COSTUMES »

Le bungalow des costumes est exclusivement réservé au stockage des costumes, d'éléments spécifiques au spectacle et à leur gestion par les bénévoles responsables.

Il n'est donc pas question d'en faire un vestiaire, un dépôt de vêtements ou d'objets personnels et

La caution demandée sert uniquement à couvrir les fournitures en cas de perte ou de vol.
Le travail qu'accomplit l'équipe des costumières tout au long de l'année et chaque soir de
énorme : plus de 1 500 heures / an !
Or, cette équipe n'est composée que de bénévoles comme vous... Merci donc d'y penser
en :

- 1) ne leur compliquant pas la tâche avec des exigences particulières, des comportements de « clients » ou des demandes de passe-droit ;
- 2) restant courtois et reconnaissants en toute circonstance ;

il est strictement interdit d'y fumer.

RESTAURATION BATAILLEUX

TARIFS

Outre des grillades et des collations offertes lors de certaines répétitions, l'équipe du village des « batailleux » s'attache à proposer un vrai dîner chaud à chaque séance, au tarif de :

- 3 € pour les bénévoles
- 10 € pour leurs invités

N.B. : les bénévoles participant activement à la préparation (2 heures) et au service (la moitié des séances) pourront bénéficier de repas gratuits.

HORAIRES

Afin de ne pas plus pénaliser les bénévoles volontaires pour cette lourde tâche, le service n'est garanti qu'entre 19 h 30 et 21 h 00.

RÉSERVATIONS

Afin de prévoir des approvisionnements adaptés au nombre de convives – pas de gaspillage ni de dîner refusé ! -, les bénévoles souhaitant dîner au village des Batailleux doivent prendre la peine d'enregistrer leurs réservations de dîner :

- au plus tard 2 jours avant les repas prévus
- en n'oubliant pas de compter les invités éventuels

par le biais du bouton jaune « Repas » du portail d'entrée de leur compte d'adhérent :



https://www.batailledecastillon.com/_assoc/connexion + identifiants

The screenshot shows a user profile for 'Serge Ruaud' with details like ID, email, and phone number. Below the profile is a section titled 'Vos réservations : repas et dîners' (Your reservations: meals and dinners) with a table of 17 entries. A red arrow points to the 'Repas' button in the top left of this section. To the right, there's a sidebar with event details for January 2019.

Nbre	Date	Réf.	Observations
3	dimanche 17 février 2019	RE01	Rapailles : Salle des Fêtes des Batailleux - Adhérents : gratuit - Invités : 10 € Penser à amener ses couverts !
2	mardi 19 février 2019	RE02	Répétition générale du spectacle : dîner au village acteurs - Adhérents : 3 € Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	vendredi 19 juillet 2019	RE03	Première - Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	samedi 20 juillet 2019	RE04	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	jeudi 25 juillet 2019	RE05	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	vendredi 26 juillet 2019	RE06	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	samedi 27 juillet 2019	RE07	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	vendredi 2 août 2019	RE08	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	samedi 3 août 2019	RE09	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	jeudi 8 août 2019	RE10	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	vendredi 9 août 2019	RE11	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	samedi 10 août 2019	RE12	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	jeudi 15 août 2019	RE13	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	vendredi 16 août 2019	RE14	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	samedi 17 août 2019	RE15	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	vendredi 23 août 2019	RE16	Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !
0	samedi 24 août 2019	RE17	Dernière - Adhérents : 3 € - Invités 10 € - Penser à amener ses couverts !

ou, pour les bénévoles ne disposant pas d'une connexion, en s'inscrivant auprès des responsables du village d'une fois sur l'autre (soirs de spectacle précédents).

BOISSONS

Les bouteilles d'eau minérale fournies par un sponsor de l'Association sont réservées à la vente au public. Des robinets d'eau potable sont accessibles un peu partout sur le site et, en particulier, au village des Batailleux. Penser à amener une bouteille (en verre de préférence) ou un pichet.

COUVERTS

Les bénévoles ayant prévu de dîner au village des Batailleux doivent impérativement amener leurs couverts et ceux de leurs invités le cas échéant ainsi que leur nappe ou set de table.

NETTOYAGE

La confection des repas demande beaucoup d'heures de préparation et de service. Il est donc convenu que chaque convive (bénévole ou invité) laissera les tables et le lieu parfaitement propre et rangé. Les déchets seront portés aux poubelles et le tri sélectif respecté.

VIP/MÉDIAS

Si le spectacle n'existe que par les bénévoles, il doit une grande partie de sa notoriété régionale ou nationale au relais des médias et une partie irremplaçable de ses ressources aux collectivités, mécènes et sponsors... Alors, quelles que soient nos envies d'égalité, nous devons donc les choyer et les enchanter chaque fois qu'ils partagent l'une de nos soirées à Castegens.

Le tarif demandé ne sert qu'à payer les fournitures. Le travail accompli par l'équipe du village des Batailleux, composée de bénévoles comme vous, dans la semaine et chaque soir pour confectionner les dîners est considérable. Merci donc d'y penser en :

- 1) ne leur compliquant la tâche avec des exigences personnelles ou des comportements de « consommateurs » ;
- 2) restant courtois et reconnaissants en toute circonstance ;

Il n'y a pas de dû !

SITUATIONS ANORMALES

ENFANTS PERDUS

Il advient que des enfants s'égarent ou se perdent. Ces situations sont toujours mal vécues.

Il convient donc de rassurer le parent ou l'enfant qui demande une aide et de l'accompagner au point accueil.

OBJETS PERDUS

Rapporter sans attendre tout objet trouvé ou accompagner les spectateurs ayant perdu un objet au point accueil (billetterie) :

- qui émettra une annonce dans le village ou vérifiera si l'objet n'a pas été déjà rapporté ;
- qui, dans le cas contraire, notera les coordonnées de la personne et la description l'objet.

PLAINTES

Il peut nous arriver d'essuyer des critiques ou de recevoir des plaintes... Une seule attitude à adopter : se mettre à la place du spectateur et lui montrer que l'on comprend son problème ! En cas d'absence de réponse satisfaisante à lui fournir, rechercher un responsable susceptible de prendre le relais et de donner l'explication ou de prendre la mesure nécessaire.

DIVERS

ACTUALITÉ & INFORMATION

Le programme des répétitions, les agendas des ateliers, des annonces de bénévoles (covoiturage, fêtes, etc.), les reportages ou articles dans les médias ou des demandes particulières de l'Association relatives à la préparation du spectacle sont consultables à tout moment par le biais du compte d'adhérent sur l'Espace associatif :



https://www.batailledecastillon.com/_assoc/connexion + identifiants

-> Onglet « Spectacle » ou « Actus & Infos ».

CONTACTS & ANNUAIRES

Pour faciliter les contacts nécessaires à la préparation du spectacle, des annuaires, avec ou sans photos, sont accessibles de la même manière :



https://www.batailledecastillon.com/_assoc/connexion + identifiants -> Onglet « Actus & Infos » -> « Vos infos adhérents » -> « Annuaire des bénévoles » ou « Trombinoscope ».

N.B. : chacun a la possibilité de refuser, lors de l'adhésion ou en mettant à jour ses infos personnelles, de refuser l'affichage des numéros de téléphone sur le trombinoscope mis ainsi à disposition.

BILLETS DE COURTOISIE

Gratification pour les adhérents de 16 ans et plus

Chaque adhérent de l'Association peut bénéficier de billets adultes à tarif réduit (15 €) valables pour toutes les séances autres que les deux dernières, sans limitation de nombre. Cependant, déjà proposé avec une forte réduction, le tarif des billets enfants reste à 12 €.

Ces billets seront crédités automatiquement sur le compte de l'adhérent sous réserve :

- que la cotisation ait bien été acquittée au 31 mai de l'année en cours ;
- que l'adhérent ait activement participé à la préparation du spectacle, soit 7 répétitions ou 6 répétitions + la générale.

Les billets de courtoisie seront délivrés sur présentation du badge d'adhérent au secrétariat de l'Association au plus tard les lundis et mardis précédents la date de spectacle choisie.

N.B. : la revente de ces billets est strictement interdite.